

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 20 N°2 AVRIL 2019

CONSULTATION PUBLIQUE

DIMANCHE 7 AVRIL 2019

13H00 À 16H00

SALLE COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

OUVERT À TOUS LES CITOYENS DE KAMOURASKA

MISE À JOUR

DU PLAN DU DÉVELOPPEMENT

DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Photo Michel Lavoie

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale

418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska

Vie municipale

La Municipalité de Kamouraska vous invite à vous joindre au comité spécial pour la revalorisation du site patrimonial du Berceau de Kamouraska



Tous les citoyennes et citoyens de la Municipalité et de la région sont les bienvenus.

**LA PREMIÈRE RENCONTRE DE TRAVAIL SERA LE 8 AVRIL À 20H00
AU BUREAU MUNICIPAL DE KAMOURASKA**

Benoit Randall

developpement@kamouraska.ca, 418 492-6523 poste 3

Photo: Musée regional de Kamouraska

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0
418 492-6523 poste 3
developpement@kamouraska.ca
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
15 mai 2019

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall
Révision linguistique: Claude Langlais
Crédit photo page couverture :

Socio-culturel

LE QUAI ET NOS PETITS-ENFANTS

Où en est le projet « Quai de Kamouraska, phase III ? » Les élections provinciales étaient censées être bonnes pour notre projet de quai. Hélas, l'argent n'était pas au rendez-vous.

Après des mois de travail et de belles promesses, il n'a pas été possible de financer le projet. Nous avons au départ les mises de fonds de Patrimoine maritime de Kamouraska et de la Municipalité, nous avons obtenu des contributions de l'ATR et de la MRC via le « Fonds de développement des territoires », mais le gouvernement fédéral, le ministère des Affaires municipales et Tourisme Québec n'ont pas contribué. Pour avoir la contribution de Tourisme Québec, il aurait fallu :

- que le projet s'adresse à une clientèle touristique hors Québec;
- que le projet prolonge la saison touristique;
- avoir une entente ferme avec un excursionniste.

Qu'à cela ne tienne, le projet continue, et puisqu'il est trop gros, nous l'avons divisé pour le faire par étape.

Étape actuelle

L'étape actuelle (en blanc sur la présentation du projet) vise à continuer la réfection du quai Taché sur le tiers de la distance totale, soit environ 100 pieds (30 mètres). Ceci permettra de rendre sécuritaire l'accès au bassin entre les deux quais ainsi que l'accès à la rampe de mise l'eau à l'est du quai Taché. L'objectif est que les petites embarcations qui longent le quai Taché à ces deux endroits puissent le faire en toute sécurité.

Le financement du projet sera basé sur une contribution importante du milieu, dont celle de 100 000\$ de Patrimoine maritime et celle de la Municipalité. Pour compléter, nous avons été invités par la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska à faire une demande au Fonds 100 M\$ des Caisses Desjardins. Rien n'est garanti toutefois, puisque nous sommes en concurrence avec 7 autres MRC de

Chaudière-Appalaches.

Nous préparons également un deuxième projet, plus modeste, visant à bétonner la chaussée de la partie sud du quai Taché. Cette chaussée, qui est actuellement sur terre battue, serait ainsi plus propre et plus accueillante.

Voilà où nous en sommes. Patrimoine maritime, avec l'appui de la population qui participe toujours aussi généreusement aux activités-bénéfices, continue sans cesse ses efforts de conservation.

Souhaitons-nous « bonne chance » dans ce projet qui vise la consolidation du développement touristique, qui est sans aucun doute l'un des moteurs économiques les plus importants de Kamouraska.

Et les petits-enfants?

Au fait! Avez-vous pensé à mettre le nom de vos enfants et petits-enfants sur le quai? C'est possible en les faisant graver sur une plaque qui sera installée sur l'un des quais. Écrivez-nous à Patrimoine.maritime@gmail.com. Nous serons heureux de vous en graver une et vous contribuerez ainsi à la conservation de notre patrimoine maritime.

Patrimoine maritime de Kamouraska



Socio-culturel

PREMIÈRE KAMOURASKOISE DE "CHEF.FE.S DE BROUSSE"

Le Centre d'art de Kamouraska vous invite à la première diffusion au Kamouraska du tout dernier film du réalisateur Nicolas Paquet. Il s'agit d'un documentaire d'une durée de 70 minutes, où l'on suit les traces de trois chefs qui changent le monde, à grands coups de couteaux, une assiette à la fois. Artisans culinaires hors de l'ordinaire, Kim Côté (Côté Est, Kamouraska), Colombe Saint-Pierre (Chez Saint-Pierre, Bic) et Pierre-Olivier Ferry (Jardins de Métis, Métis-sur-Mer) sortent des sentiers battus et créent une cuisine identitaire inspirée du territoire.

"Chef.fe.s de brousse" explore les aventures gastronomiques et humaines de chefs qui, contre vents et marées, habitent les petites villes et les villages du Québec. Devant la caméra, ils se dévoilent comme acteurs de changement pour leur communauté rurale. Ils et elles sont devenus de véritables phares de la cuisine régionale et nationale. Lors de cette soirée, vous assisterez à la projection du film et à une discussion avec le réalisateur. Vous pourrez goûter à des bouchées spéciales (vendues à l'unité), concoctées par Kim Côté et inspirées du film.

Le vendredi 26 avril, 18h30 (projection vers 19h00)

À la salle communautaire de Kamouraska

Entrée : 5\$/personne

Places limitées. Aucune réservation.

Bienvenue à toutes et à tous!

Véronique Drouin, codirectrice

Centre d'art de Kamouraska

418 492-9458



**BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION**

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

**6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0**

fix AUTO
KAMOURASKA

SÉBASTIEN MASSÉ, PROPRIÉTAIRE
DIRECTEUR D'ATELIER

216, rue Rochette
St-Pascal, Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 308-1001
Télec.: 418 308-1002
kamouraska@fixauto.com
fixautokamouraska.com

Socio-culturel

RETOUR SUR LA FÊTE DE L'HIVER

Malgré le froid, soleil et sourires étaient de la partie pour ce rendez-vous annuel de la fête de l'hiver qui a eu lieu le dimanche 10 février à Kamouraska.

Remerciements:

Chocolaterie La fée gourmande pour son chocolat chaud

Pascal Morneau, Steeve Dionne et Daniel Dionne pour la patinoire et la côte pour glisser

M. Pierre Michaud pour le super feu

Érablière Nathalie Lemieux pour la tire sur neige

Évènements Bubble Football BSL/Gaspésie pour l'activité de Bubblefoot



Merci à toutes les autres personnes qui ont mis la main à la pâte pour la réussite de cette activité!

Merci à toutes les personnes présentes qui ont fait de cet événement un succès encore une fois cette année!

Chantale, Marjolaine et Marie-Julie, membres bénévoles de votre comité famille, toujours très heureuses de rencontrer tout ce beau monde lors de cette activité conviviale ! On se dit à l'an prochain!



Le 26 mars dernier tombait la liste des finalistes de la deuxième édition des Lauriers de la gastronomie québécoise. Les Lauriers de la Gastronomie québécoise sont une célébration annuelle ayant pour but de reconnaître et de récompenser les meilleurs artisans de l'industrie de la culture culinaire québécoise en remettant 17 prix sous forme de statuettes officielles. Parmi les 95 finalistes, 3 sont kamouraskois.

Restaurant de l'année : Côté Est

Boulangier de l'année : Boulangerie Niemand

Producteur de l'année : La Société des plantes

Nous pouvons être vraiment très fiers de nos artisans! Réjouissons-nous de tous ces talents que nous possédons à Kamouraska et c'est grâce à des artisans comme eux que la renommée de Kamouraska se fait ressentir partout à travers le Québec.

Vous pouvez voter pour eux en vous rendant sur le site des Lauriers de la gastronomie québécoise :

www.lauriers.ca

Bonne chance à nos artisans!

Socio-culturel



La solidarité et l'entraide existent depuis le début de l'humanité. Bien que l'individualisme prend parfois le dessus sur la nature profonde de l'être humain, il est plus important que jamais que les communautés osent placer ces valeurs au centre de leurs préoccupations.

Bénévoler* est un verbe que l'on aime utiliser même s'il n'est pas encore reconnu dans le vocabulaire de la langue française, parce qu'il reflète les nouveaux modèles d'engagement social. Véritables pierres angulaires des organismes communautaires, les personnes qui osent bénévoler ont un véritable impact sur la collectivité.

La société québécoise offre une palette diversifiée et illimitée d'opportunités qui peuvent combler les attentes de chacune et

chacun souhaitant s'engager bénévolement.

Oser bénévoler, c'est trouver un équilibre entre implication bénévole, vie professionnelle et personnelle. De plus, s'entraider et être solidaires les uns avec les autres améliorent la santé psychologique et physique. Cela permet également d'entretenir un lien social et d'ouvrir des opportunités de carrière.

Le Québec doit oser bénévoler davantage ! Cette année, et pour toutes les autres à venir, nous voulons que les Québécoises et Québécois osent être solidaires les uns avec les autres.

Ayez l'audace de faire le pas - osez bénévoler !

Un énorme merci à tous nos bénévoles!

Chronique sécurité civile

En cas d'inondation, êtes-vous prêts?



Pour prévenir ou réduire les conséquences des inondations, vous pouvez agir en trois temps : avant, pendant et après

- Planifiez un itinéraire pour quitter votre secteur. Prévoyez une alternative en cas de routes barrées.
- Dressez un inventaire de vos biens, avec preuves à l'appui (photos, reçus...). Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile en lieu sûr, au bureau par exemple

l'événement. Découvrez comment vous adapter aux inondations.

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une **zone inondable**.
- Préparez votre **plan familial d'urgence** et votre **trousse d'urgence**.
- Assurez-vous que votre maison est munie d'un **clapet antirefoulement** (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées de refouler dans le sous-sol.
- Vérifiez si votre **assurance habitation** couvre les inondations.

Préparer votre plan familial d'urgence .

Un plan familial d'urgence est très utile en cas de danger. Prenez quelques minutes pour préparer le vôtre. C'est si simple!

- Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence – membres de votre famille, garderie, école, municipalité, etc.
- Faites le plan d'évacuation de votre maison.
- À la maison, sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu.

La trousse d'urgence

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Pour plus d'informations, visitez les sites suivants :

www.securitepublique.gouv.qc.ca

www.urgencequebec.gouv.qc.ca

www.monclimatmasante.qc.ca

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont donné leur nom pour faire partie de l'équipe de bénévoles en sécurité civile. Nous vous contacterons bientôt!

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET L'EAU USÉE (LABORATOIRE ACCRÉDITÉ)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation concernant les analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées pour une période de deux (2) ans.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

DEMANDE DE SUBVENTION (AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL & REMPLACEMENTS DE CITERNES-INCENDIE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité dépose une demande d'aide financière de 100 000,00 \$ au député de la Côte-du-Sud et Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/les Îles-de-la-Madeleine, madame Marie-Ève Dufour, applicable à l'année financière 2019 visant des travaux d'amélioration du réseau routier local de la municipalité et le remplacement de citernes- incendie essentielles pour une sécurité maximale des résidents du secteur du Rang du Cap et sur le Rang des Côtes.

PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Jérôme Drapeau, responsable des Travaux Publics, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens; **QU'UNE** copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Kamouraska.

DEMANDE D'AUTORISATION – ÉNONCÉ D'UN POSITIONNEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LE PROGRAMME 2019-2023 DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska, par cette résolution de son Conseil municipal dûment élu, se positionne contre cette décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LA MISE À JOUR DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de service déposée par Étincelle concernant la mise à jour du site Internet de la municipalité. Coût prévu : 7 403.00 \$ + taxes applicables.

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES SUR LE SÉAO VISANT LE DÉMANTÈLEMENT ET LA RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DES CÔTES – SUR LE LOT : 4 009 029

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions publiques sur le SÉAO concernant le démantèlement et la reconstruction d'un réservoir-incendie, sur le Rang des Côtes, sur le lot : 4 009 029.

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES SUR LE SÉAO VISANT LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DU CAP – SUR LE LOT : 4 007 117

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions publiques sur le SÉAO concernant la construction d'un réservoir-incendie, sur le Rang du Cap, sur le lot : 4 007 117.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Rencontre avec madame Marie-Ève Proulx, députée et ministre, concernant certains dossiers municipaux (C.A. de l'Environnement en attente).
-Rénovation en façade du Centre communautaire et réaménagement des bureaux municipaux existants (divisions).

RÉSOLUTION D'APPUI AU SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA – ANNÉE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska accepte de contribuer financièrement, comme par les années passées, au soutien du Symposium de Peinture du Kamouraska pour un montant de 1 000,00 \$; **QUE** la municipalité de Kamouraska appuie la demande de réservation de la grande salle du Centre communautaire à compter du 17 juillet au 21 juillet 2019 pour la tenue du Symposium de peinture du Kamouraska. Les coûts seront maintenus à 250,00 \$ afin de défrayer les frais de conciergerie ; **QUE** la municipalité de Kamouraska autorise le Symposium de peinture du Kamouraska à utiliser cinq (5) heures dans la banque d'heures disponible à la municipalité avec Promotion Kamouraska.

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À TITRE DE MEMBRE HONORAIRE – ANNÉE 2019 – ASSOCIATION DES PERSONNES

Conseil municipal de Kamouraska



HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre honoraire de l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est Inc. pour l'année 2019. Coût du renouvellement : 50.00 \$.

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF – ANNÉE 2019 – ACTION-CHÔMAGE KAMOURASKA IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre

corporatif d'Action-Chômage Kamouraska pour l'année 2019. Coût du renouvellement : 50.00 \$.

RENOUVELLEMENT DE LA PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle la publicité incluse au bottin annuel préparé par la Société d'agriculture du comté de Kamouraska pour l'année 2019. Coût : 63.24 \$ (incluant les taxes

applicables).

PÉRIODE QUESTIONS

-Question du propriétaire (Jean-Philippe Champagne) concernant sa demande de permis de rénovation.

-Question sur le paiement des frais de déneigement (Ferme Raynald Saint-Pierre).

-Questionnement sur le prochain règlement d'emprunt sur la mise aux normes.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf monsieur Robert Lavoie.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET L'EAU USÉE (LABORATOIRE ACCRÉDITÉ)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à une demande de soumissions sur invitation, la Municipalité accepte l'offre de services déposée par Groupe Environnex concernant les analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées pour une période de deux (2) ans si conforme au devis de soumission. **SOUMISSIONS REÇUES :** Groupe Environnex Inc. : Eau potable : 1 877.00 \$/an + taxes – Eaux usées : 1 272.00 \$/an + taxes applicables ;

Agro EnviroLab : Eau potable : 2 587.00 \$/an + taxes – Eaux usées : 1 380.00 \$/an + taxes applicables.

DÉPÔT OFFICIEL ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ VISANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité approuve la liste officielle des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement de taxes déposée par madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière ; **QUE**, suite à cette approbation, la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer officiellement cette liste à la MRC de Kamouraska pour vente des immeubles

pour non-paiement de taxes foncières, assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la municipalité s'il n'y a pas preneur ; **QUE**, monsieur Gilles A. Michaud, maire, soit nommé substitut en cas d'impossibilité d'agir de la personne déléguée.

RÉSOLUTION POUR PERMISSION DE VOIRIE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec : de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à signer les permis.

APPROBATION DES TRAVAUX EN COURS D'EAU PRÉVUS POUR L'ANNÉE 2019 PAR



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | G0L 1M0 | 418 308-0646
info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca

CLINIQUE DE PASSEPORTS

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ

MONTMAGNY—L'ISLET—KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

JEUDI 25 AVRIL, 16H À 20H / 311, BOUL. DE HÔTEL-DE-VILLE, RIVIÈRE-DU-LOUP
VENDREDI 26 AVRIL, 16H À 20H / 366, RUE PRINCIPALE SUD, SAINTE-PERPÉTUE
SAMEDI 27 AVRIL, 10H À 14H / 6, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST, MONTMAGNY

Conseil municipal de Kamouraska

LA MRC DE KAMOURASKA (COURS D'EAU DERRIÈRE LE CAP ET L'ABOITEAU SAINT-LOUIS/SAINT-DENIS).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité Kamouraska appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur les cours d'eau suivants : Derrière le Cap & l'Aboiteau Saint-Louis/Saint-Denis ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie les travaux correctifs sur les cours d'eau identifiés au premier alinéa si ceux-ci s'avèrent nécessaires et s'acquittera de la facture qui y sera associée ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau identifiés au 1er alinéa ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ; **QUE** le conseil de la municipalité de Kamouraska est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition peut comporter certaines imprécisions ; **QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ACCEPTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT (PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE 9063-3488 QUÉBEC INC. - MONSIEUR DANIEL DIONNE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le projet du plan de lotissement déposé par Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, daté du 5 décembre 2018.

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00 \$; **QUE** la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales(s) de Saint-Germain, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Pascal, Saint-Bruno de Kamouraska et Saint-Philippe de Néri pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas ; **QUE** la municipalité autorise Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA DE NE PAS RENOUELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (SCAU) 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité donne avis au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) de sa décision de ne pas renouveler le contrat relatif au Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1 à son échéance soit le 30 novembre 2019 à minuit.

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA DE NE PAS RENOUELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE SECONDAIRE D'APPELS D'URGENCE (SSAU) INCENDIE AVEC LE CAUREQ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité donne avis au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec de la terminaison du contrat relatif au Service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie à l'échéance du contrat relatif au Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1 soit le 30 novembre 2019 à minuit.

MANDAT À Me CLAUDE GAGNON POUR RÉGULARISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DE L'AVENUE LEBLANC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate Me Claude Gagnon à la préparation d'un contrat suite à la régularisation avec le Service du domaine hydrique des droits de propriété de l'avenue Leblanc.



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	10 h à 13 h

Membre affilié



555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télé. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com



Ramonnage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonnage.fp@hotmail.com

Ramonnage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE CONCERNANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – RÉFECTION EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à une demande de soumissions sur invitation, la municipalité accepte l'offre de services déposée par Construction Yves Gosselin concernant la réfection extérieure du centre communautaire – phase II étant conforme au devis de soumission. SOUMISSIONS REÇUES:

Construction Yves Gosselin : 58 299.03 \$ (incluant les taxes applicables) ; Marcel Charest & Fils Inc. : 78 500.00 \$ (incluant les taxes applicables).

INFORMATIONS DU MAIRE

-Suivi sur le dossier de mise aux normes : Dossier étudié au Ministère de l'Environnement).
-Avis par le Placoteux : projet du Berceau

(19 mars à 8H00 A.M.) pour formation d'un comité pour la mise en valeur du Berceau (réaménagement, rénovation,...).

-Envoi par courriel lors des messages concernant l'aqueduc (bris, rinçage du réseau) (par Info-lettre, boîtes courriels,...)

AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE - COMPTE BANCAIRE OU AUTRE DOCUMENT BANCAIRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tout effet bancaire et/ou tout autre document à la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska conjointement avec le maire, monsieur Gilles A. Michaud et/ou le maire suppléant, monsieur Michel Dion (signataires déjà autorisés en novembre 2017) en cas d'absence de la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Mychelle Lévesque.

AUTORISATION POUR ANALYSE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE (CITERNE INCENDIE) – RANG DU CAP

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate Tétratech QI Inc. à procéder à l'analyse des soumissions publiques reçues dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable dans le

secteur du Rang du Cap sur le lot : 4 007 717.

AUTORISATION POUR ANALYSE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE (CITERNE INCENDIE) – RANG DES CÔTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité mandate monsieur Éric Bélanger, ingénieur chez Norda Stelo à procéder à l'analyse des soumissions publiques reçues dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du Rang des Côtes sur le lot : 4 009 029.

PÉRIODE QUESTIONS

-Questionnement sur les plans d'ingénieur concernant la construction des citernes-incendie.
-Questionnement sur les paramètres des eaux usées relevés aux étangs.
-Questionnement sur les suivis du CCU aux propriétaires.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



RIVIÈRE DU LOUP 

Claude Paradis



Venez me rencontrer, il me fera plaisir de vous conseiller

T. 418 862-3222

C. 418 867.0863

Socio-culturel

Ménage de la pharmacie

Le printemps est arrivé et c'est le temps de tout nettoyer. Surtout, ne négligez pas le ménage... de votre armoire à pharmacie !



Saviez-vous que, les produits pharmaceutiques se dégradent avec le temps ? Ils peuvent perdre de leur efficacité, leur stérilité ou de

leur stabilité. La première étape est de vérifier la date d'expiration inscrite sur les contenants de médicaments ou de crèmes. Pour les médicaments prescrits, vérifier sur l'étiquette apposée par votre pharmacien.

Sachez que le fait d'ouvrir le contenant peut modifier la date d'expiration de certains produits. Par exemple, il est recommandé de jeter tout produit ophtalmique (gouttes ou

onguents pour les yeux) 30 jours après l'ouverture afin d'éviter le risque de contamination.

Profitez du grand ménage pour vous départir des produits de santé devenus inutiles ou que vous avez cessés. Ceci évitera des erreurs, confusions, ou, pire encore, que vos médicaments se retrouvent entre des petites mains curieuses...

Débarressez-vous des produits qui ne sont plus dans leur emballage d'origine, dont l'étiquette est illisible ou dont l'aspect a changé (couleur, odeur, forme, etc.).

Dernière étape de ce projet, rapportez vos médicaments périmés au comptoir de la pharmacie, le personnel les fera détruire selon les normes établies.

Bon ménage et passez nous voir au Familiprix St-Pascal, votre destination santé!

C'est toujours un réel plaisir de vous servir!

UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DANS LA COLLECTIVITÉ

Votre organisme est membre de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska?

Votre organisme œuvre dans l'une des municipalités suivantes?

- *Kamouraska
- *Mont-Carmel
- *Saint-André
- *Saint-Denis-de-la-Bouteillerie
- *Saint-Philippe-de-Néri



Vous avez un projet porteur à long terme qui correspond à l'une des sphères suivantes?

- *Développement économique
- *Éducation
- *Santé et saines habitudes de vie
- *Œuvres humanitaires et services communautaires

Vous trouverez tous les détails et le formulaire d'appel de projet sur le site internet de la caisse au desjardins.com/kamouraska ou auprès de Mme Cynthia Bernier, adjointe administrative et vie associative au siège social de la caisse. Nous vous invitons à compléter et retourner le formulaire et les documents requis pour le mercredi **29 avril 2019 à 15h.**

Par courriel
cynthia.bernier@desjardins.com

En personne ou par la poste
À l'attention de Cynthia Bernier
Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska
620, rue Taché
Saint-Pascal (Qc) G0L 3Y0

Pour information
Cynthia Bernier
Adjointe administrative et vie associative
418 492-4011 poste 7562113



 418 492-4011
 877 851-4011
 caisse.t20119@desjardins.com
 www.desjardins.com/kamouraska
 www.facebook.com/centrekamouraska

Capsule santé

**7 avril 2019—Consultation publique
de 13h00 à 16h00**

Renouvellement du plan de développement de la Municipalité de Kamouraska

Plusieurs tables, sujets variés, discussions constructives et positives

Votre présence est très importante!

**Pour information: Benoit Randall,
developpement@kamouraska.ca ou 418 492-6523 poste 3**

**CONSULTATION
PUBLIQUE**



MALLETTE

SENCRL
Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec **vous**, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



76, AVENUE MOREL, G0L 1M0 | 418 308-0739
Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services,
consultez notre site internet : www.cote-est.ca



provigo 
ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 492-1034
Fax: 418 492-1035
Courriel: alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre *provigo*, si vite, si bon... www.provigo.ca

Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

On le répète souvent, la meilleure protection pour les occupants d'une résidence contre les incendies est l'installation d'avertisseur de fumée sur chaque étage. Cependant, il faut être conscient des limites technologiques de cet appareil électronique.

D'entrée de jeu, il faut bien comprendre la fonctionnalité de base d'un avertisseur de fumée : ils sont conçus pour donner une alerte précoce d'un début d'incendie. Ils analysent l'air pour y détecter une présence de fumée. Ils ne peuvent bien détecter un incendie que si la fumée atteint leur cellule de détection interne. L'avertisseur doit donc être dans la même pièce de l'incendie pour en détecter son début.

Une question qui m'a été posée à quelques reprises : Pourquoi mon avertisseur de fumée ne s'est pas mis en alarme alors qu'il y avait un voile de fumée dans le sous-sol et que d'autres fois, le simple fait d'ouvrir la porte de poêle à bois l'a fait sonner? Voici ce que ma recherche documentaire m'a permis d'en conclure :

Les avertisseurs de fumée ne sont pas infaillibles. Comme tout dispositif électronique, ils ont des limites. Il n'existe aucun avertisseur de fumée qui puisse, en toute circonstance, détecter toute forme d'incendie. De plus, la fumée dégagée par un feu couvant monte lentement et peut ne pas atteindre l'avertisseur avant l'apparition de flammes. Ce type de fumée pourrait ne pas atteindre l'avertisseur à temps pour permettre aux occupants de quitter les lieux indemnes.

Rappelez-vous qu'il existe 2 types d'avertisseurs lors du choix pour leurs remplacements et leurs installations:

Un avertisseur à détection par ionisation détecte les particules invisibles émises par un feu (associées à un

feu à flamme vive) plus tôt qu'un avertisseur photoélectrique. Cette technologie est dédiée à l'installation dans les chambres et les couloirs.

Un avertisseur à détection photoélectrique détecte les particules visibles émises par un feu (associées à un feu couvant) plus tôt qu'un avertisseur à ionisation. Ces avertisseurs devront être installés près des cuisines car ils risquent moins d'être en alarme par les activités régulières de cuisson.

Même si les avertisseurs de fumée sont conçus pour durer longtemps, ils peuvent parfois tomber en panne. Il faut remplacer les avertisseurs de fumée après 10 ans de service.

Source : System Sensor et Kidde



Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

cmadore@villestpascal.com

Mot des lecteurs

UN GRAND BÂTISSEUR S'ÉTEINT

Kamouraska a rendu un vibrant hommage à monsieur Raymond A. Michaud lors de ses funérailles le 23 février dernier. Monsieur Michaud était un homme engagé dans sa communauté. C'était « son Kamouraska » comme il se plaisait à le dire. Un leader, un rassembleur et un mobilisateur dont les gens garderont longtemps le souvenir. Il a été maire, conseiller, marguillier, président de la Commission scolaire et j'en passe. Bref, on se souviendra d'un homme de tête et de cœur qui souhaitait toujours et avant tout le mieux-être de sa communauté. Grand merci, monsieur Michaud, votre Kamouraska est fier de vous!



Hommage à un vaillant

O Seigneur Jésus, tu es le Dieu de l'espérance
O Seigneur Jésus, en toi nous avons confiance
Seigneur tu nous accueilles dans ton beau sanctuaire
Ici, au doux pays de Kamouraska
Nous accompagnons un homme de caractère
Dans son dernier voyage, il arrive chez toi
Notre frère Raymond, travailleur de la terre
Un époux généreux, bon père, bon grand-père
Citoyen engagé qui souhaitait l'harmonie
Un grand bâtisseur qui a marqué nos vies
O Seigneur Jésus, un homme de cœur arrive chez toi
O Seigneur Jésus, époux fidèle et vaillant papa
À chaque printemps, il préparait ses champs
Y semait les grains porteurs de nouvelle vie
Au jour de la récolte, son cœur reconnaissant
Après l'engrangement, savait te dire merci
Plus que de mettre en terre grains d'avoine ou de blé
Il a semé aussi amour, espoir et bonté
Kamouraska est fier de ce grand personnage
Agriculteur confiant, modèle de courage
O Seigneur Jésus, un brave homme d'action arrive chez toi
O Seigneur Jésus, brave citoyen de Kamouraska
Parents, amis, paroissiens, unis dans la prière
Pour un dernier hommage à cet homme au grand cœur
Raymond A. Michaud a réussi à bien faire
Remplacer les discours par gestes rassembleurs
Avec son Évelyne, la femme de sa vie
Ensemble dans l'amour, famille ils ont bâtie
Malgré les épreuves qu'ils ont traversées
Leur engagement fidèle a su triompher
O Seigneur Jésus, un homme de foi arrive chez toi
O Seigneur Jésus, accueille-le, ouvre-lui tes bras

*Composition et interprétation, André Drapeau
Texte de présentation, Claude Langlais*

Agenda

AVRIL 2019

Calendrier des collectes

5 et 26 avril	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
9 et 23 avril	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
9 et 30 avril	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

1er avril, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
7 avril, 13h à 16h	Consultation publique—plan de développement	Centre communautaire	418 492-6523 poste 3
15 avril	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 3
16 avril, 12h00	Dîner du Club des 50 ans et plus Assemblée générale annuelle (détails plus bas)	Centre communautaire	418 492-2984
26 avril, 18h30	Projection du film "Chef.fe.s de brousse"	Centre communautaire	418 492-9458
27 avril	Souper Patrimoine maritime	Centre communautaire	Billets déjà tous vendus

MAI 2019

Calendrier des collectes

10, 24 et 31 mai	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
7 et 21 mai	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
14 et 28 mai	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

6 mai, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
9 mai	Congrès régional des Clubs des 50 ans et plus	Centre communautaire	418 492-2984
21 mai	Rencontre CCU		418 492-6523 poste 3

Avis de convocation

L'assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de Kamouraska aura lieu le mardi 16 avril après le dîner mensuel, soit vers 14h, au Centre communautaire. Tous les membres du Club sont invités. Pour information : Claude Langlais 418 492-2984

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale

KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand

Fermé de novembre à avril.
De retour au mois de mai, à très bientôt!

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

CHOCOLATERIE
La Fée Gourmande
KAMOURASKA

OUVERT À L'ANNÉE

CHOCOLATERIE BAR LAITIER

La Fée Gourmande
65, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Crêpes et desserts
Chocolat chaud maison

Crème glacée molle
Sorbets et gelato maison
Trempages maison
Poutine glacée de Kamouraska

POISSONNERIE
Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com